

**L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2023

## L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

### TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
L'Association nationale des retraités de la SRC

### *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Association nationale des retraités de la SRC (l'« Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

**Marcil Lavallée**

**OTTAWA**  
400-1420 place Blair Towers Place  
Ottawa ON K1J 9L8  
T 613 745-8387  
F 613 745-9584

**Marcil-Lavallee.ca**  
Comptables professionnels agréés  
Chartered Professional Accountants

Cabinet indépendant affilié à  
Independent firm affiliated to



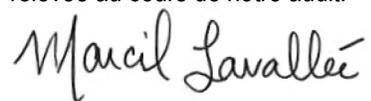
### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 16 mai 2023

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4

	2023	2022
<b>PRODUITS</b>		
Cotisations des membres	512 890 \$	491 403 \$
Intérêts	15 313	15 579
Autres	9 279	6 679
	<b>537 482</b>	<b>513 661</b>
<b>TRANSFERTS</b>		
Transferts aux régions	167 185	146 271
Paiements aux sections	39 722	38 466
Remboursements pour 85 ans et plus	9 795	13 058
	<b>216 702</b>	<b>197 795</b>
<b>PRODUITS NETS</b>	<b>320 780</b>	<b>315 866</b>
<b>CHARGES</b>		
Réunions et congrès	123 231	13 334
Communications	91 148	52 554
Salaires et avantages sociaux	50 972	-
Honoraires	47 100	56 675
Loyer	22 861	22 173
Traduction	17 522	21 773
Télécommunications	10 985	10 348
Frais de bureau	6 592	4 096
Assurances	4 995	5 149
Frais de voyage	4 540	577
Congrès triennal 2021	-	20 679
Mobilier et matériel de bureau	-	1 356
Honoraires professionnels	41 619	6 820
Intérêts et frais de service	866	831
	<b>422 431</b>	<b>216 365</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>(101 651) \$</b>	<b>99 501 \$</b>

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

5

	Non affecté	Affectations internes (note 3)	2023 Total	2022 Total
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	631 951 \$	45 000 \$	676 951 \$	577 450 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(101 651)	-	(101 651)	99 501
Virement interfonds (note 3)	(45 000)	45 000	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	485 300 \$	90 000 \$	575 300 \$	676 951 \$

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

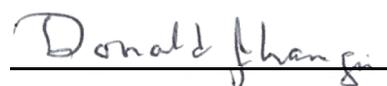
## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

6

	2023	2022
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	90 163 \$	180 805 \$
Frais payés d'avance	1 743	20 817
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 4)	251 805	81 065
	343 711	282 687
<b>PLACEMENTS (note 4)</b>	250 004	401 276
	593 715 \$	683 963 \$
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs	18 415 \$	7 012 \$
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	485 300	631 951
Affectations internes (note 3)	90 000	45 000
	575 300	676 951
	593 715 \$	683 963 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

 administrateur

 administrateur

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

7

	2023	2022
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(101 651) \$	99 501 \$
<b>Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :</b>		
Frais payés d'avance	19 074	(7 943)
Créditeurs	11 403	(11 392)
	30 477	(19 335)
	(71 174)	80 166
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	(100 000)	(150 000)
Encaissement de placements	80 532	177 166
	(19 468)	27 166
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	(90 642)	107 332
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	180 805	73 473
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	90 163 \$	180 805 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association nationale des retraités de la SRC (l'Association) est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif, qui offre divers services à ses membres. L'Association est exonérée d'impôt en vertu de l'alinéa 149(1)(1) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### Constatation des produits

Les produits de cotisations des membres sont constatés à titre de produits au cours de l'exercice où elles deviennent exigibles, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les cotisations des membres reçues qui se rapportent aux années suivantes sont reportées et constatées à titre de produits dans la période à laquelle elles se rapportent.

Les autres produits et les produits d'intérêts sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice au cours duquel elles sont acquises.

#### Instruments financiers

##### *Évaluation initiale*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Association qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### Instrument financiers (suite)

#### *Évaluation ultérieure*

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des placements.

#### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Association détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

## 3. AFFECTATIONS INTERNES

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement de 45 000 \$ (2022 : 45 000 \$) au Fonds grevé d'affectations internes pour le congrès triennal de 2024. Ce montant grevé d'affectations internes ne peut être utilisé à d'autres fins sans l'autorisation du conseil d'administration.

# L'ASSOCIATION NATIONALE DES RETRAITÉS DE LA SRC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2023

10

### 4. PLACEMENTS

	2023	2022
Dépôts à terme, 0,05 % à 1,93 %, échéant entre mai 2023 et septembre 2027	501 809 \$	482 341 \$
Placements réalisables au cours du prochain exercice	251 805	81 065
	250 004 \$	401 276 \$

Les encaissements à recevoir au cours des cinq prochains exercices sont estimés aux montants suivants :

2024	251 805 \$
2025	- \$
2026	- \$
2027	150 004 \$
2028	100 000 \$

### 5. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'engagement pris par l'Association en vertu d'un bail pour la location des locaux échéant en novembre 2025 totalise 56 953 \$ et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2024	21 048 \$
2025	21 439 \$
2026	14 466 \$